

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE



Le capital, cadeau ou fardeau? (1/2)

Chaque année, la Suisse compte environ 95 000 nouveaux retraités. Selon l'Office fédéral de la statistique, environ un tiers d'entre eux perçoivent la totalité de leur avoir de vieillesse deuxième pilier sous forme d'un capital au moment de la retraite. Près de 20% effectuent un retrait partiel sous forme de capital. Ainsi plus de la moitié des nouveaux retraités se demandent comment utiliser ou placer des fonds devenus disponibles.

Parmi les raisons qui poussent les retraités à privilégier le capital, le traitement de l'avoir de vieillesse en cas de décès est un point crucial. Pour la majorité des retraités, l'avoir de vieillesse accumulé dans la caisse de pension représente la plus grande part de leur fortune mobilière. Le versement en capital semble intéressant puisqu'ils récupèrent immédiatement un montant significatif, qui peut être transmis aux proches en cas de décès. A l'inverse, une rente viagère LPP réduit la rente de survivant à 60% de la rente initiale en cas de décès prématuré du rentier à la retraite.

L'aspect fiscal n'est pas négligé non plus. La rente de la caisse de pension est ajoutée aux rentes AVS et aux autres revenus imposables (revenus locatifs, par exemple). Les rentes LPP sont imposables sur le revenu à vie alors qu'un retrait en capital n'est imposé qu'une fois à un taux réduit. D'un strict point de vue fiscal, la perception du capital est donc préférable. Notons d'ailleurs que depuis ce début d'année, le canton de Vaud a significativement réduit le taux d'imposition appliqué aux capitaux de prévoyance, de manière à se rapprocher des taux pratiqués par les cantons de Genève et du Valais.

De nombreux retraités tiennent par ailleurs à placer eux-mêmes leur argent et à décider librement de leurs dépenses. Il est vrai qu'il est tentant de se faire plaisir les premières années de la retraite alors que la santé et la mobilité permettent de réaliser des voyages, par exemple. Indiscutablement, l'accès à un capital significatif donne plus de flexibilité qu'une rente mensuelle.

Parlons également du taux de conversion (du capital en rentes) qui a tendance à baisser avec le vieillissement de la population. Moins les rentes LPP sont élevées, moins l'attrait de ces dernières est évident. De plus, les rentes LPP ne sont pas adaptées à une problématique d'actualité: l'inflation. La perception du capital a des avantages mais tout n'est pas si simple. Une importante entrée d'argent engendre une responsabilité personnelle particulière. Pour beaucoup, la gestion de cet avoir est inédite et anxiogène compte tenu d'un manque de connaissances financières et d'expérience. Sans compter les multiples solutions d'investissement qui rendent difficile la prise de décision. Soyons clairs, sans conseils avisés, de nombreux nouveaux retraités sont difficilement en mesure d'optimiser à long terme le placement et la consommation de leur capital. Pourtant, en négligeant certains principes de base de gestion du patrimoine, ils s'exposeraient à des risques excessifs, ou à l'inverse, manqueraient des opportunités d'investissement.